

### Initiatives parlementaires

Au fil des années, Téléfilm est devenu très reconnu autour du monde pour son expertise de soutenir la production, la distribution et le marketing des productions canadiennes d'importance culturelle. Les sociétés canadiennes comptent sur Téléfilm pour une variété de soutien financier. En fait, les oeuvres financées par Téléfilm Canada produisent une activité économique totalisant près de 300 millions de dollars par année.

[Traduction]

Le Centre national des arts, qui a ouvert ses portes en 1969, organise et anime des activités dans le domaine des arts du spectacle dans son établissement situé dans la région de la capitale nationale, un peu partout au Canada et à l'étranger, diffuse des émissions radiophoniques et télévisées de ses spectacles donnés au centre. Le CNA joue un rôle important dans l'essor des arts du spectacle au Canada.

Le centre lui-même s'efforce de développer de nouveaux projets et de nouveaux talents, d'accroître la clientèle des arts au Canada en présentant les meilleurs produits et les meilleurs talents canadiens et internationaux et en favorisant le développement de la musique, de la danse et du théâtre canadiens et en les faisant connaître par des tournées.

Ensemble, les trois sociétés d'État exemptées encouragent la création, la production, la distribution et la consommation de produits et services culturels qui sont essentiels à l'identité nationale du Canada. Elles sont soumises à l'application soit de la loi qui les habilite, soit, sur une base volontaire, de plusieurs dispositions fondamentales touchant la responsabilité financière de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, y compris les mesures suivantes. Elles utilisent toutes des principes comptables généralement reconnus dans la préparation de leurs états financiers. Le vérificateur général révisé ces états financiers pour s'assurer qu'ils représentent bien la situation financière de ces organisations.

● (1840)

Le conseil d'administration de chaque organisation a créé un comité de vérification qui examine les états financiers et le conseille à ce sujet, qui se penche sur les procédures de comptabilité, ainsi que les contrôles internes, qui supervise toutes les vérifications internes entreprises, qui examine les rapports du vérificateur général et donne des avis au conseil à ce sujet et qui, enfin, étudie toutes les mesures correctrices mises en oeuvre à la suite des vérifications.

Chaque organisation prépare un rapport annuel qu'on dépose au Parlement. Ce document offre aux organismes centraux, aux parlementaires et à la population en général des renseignements très utiles sur les activités de toutes les organisations et le rôle important qu'elles jouent.

Toutes les organisations préparent des documents de planification qui décrivent leur mission, leurs objectifs et leur stratégie pour une période donnée. Ces documents renferment des renseignements semblables à ceux qu'on pourrait trouver dans le plan d'entreprise exigé à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le gouvernement veut certes que les sociétés d'État aient de véritables comptes à lui rendre. Le défi consiste à assurer un bon

équilibre entre, d'une part, la responsabilité des sociétés à l'égard du Parlement et le désir de la population de savoir au juste comment ces organisations dépensent les deniers publics et, d'autre part, l'autonomie essentielle que ces organisations doivent avoir lorsqu'il s'agit de questions de mérite artistique et de goût. Il faut éviter toute ingérence du gouvernement.

Les régimes de responsabilité auxquels se soumettent le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada et le CNA, que ce soit en vertu de leur loi d'autorisation ou dans le cadre du respect volontaire de plusieurs dispositions essentielles en matière de comptabilité de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, montrent bien qu'on peut atteindre cet équilibre.

En fait, dans son rapport de 1991, le vérificateur général de l'époque a fait remarquer qu'il n'était au courant d'aucun problème de comptabilité qu'on pourrait éviter en assujettissant les sociétés d'État exemptées, à la partie X.

Le projet de loi que propose le Parti réformiste n'accorderait malheureusement pas aux sociétés d'État exemptées une protection adéquate contre le pouvoir d'intervention du gouvernement. L'indépendance de ces sociétés face au gouvernement est bien ancrée dans la tradition culturelle du Canada et nous voulons que cela demeure. De plus, ce projet de loi augmenterait le nombre de fonctionnaires en pleine période d'austérité et de réduction de la taille de la fonction publique.

Malgré les lacunes de ce projet de loi, étant donné que le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que les sociétés d'État rendent des comptes, je tiens à signaler à la Chambre que le gouvernement entend collaborer avec les sociétés d'État exemptées pour établir les mécanismes voulus à cette fin.

**M. Ed Harper (Simcoe—Centre, Réf.):** Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour traiter du projet de loi C-263, qui modifie la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le projet de loi porte sur une question non sectaire, dont nous, députés de cette 35<sup>e</sup> législature, devrions être bien conscients, à savoir la responsabilité financière. La responsabilité financière est ce que les Canadiens veulent de leurs gouvernements, de leurs représentants élus et des institutions qu'ils financent. Le gouvernement précédent a échoué dans bien des domaines, mais ce qui avait réellement ébranlé les électeurs, c'est qu'il n'avait pas rendu compte des fonds qu'il dépensait au nom des contribuables. Ce gouvernement-là a payé pour ses défaillances, et je suis convaincu que les députés actuels ne répéteront pas la même erreur et que des changements seront apportés à la façon dont nous dirigeons les affaires du pays.

Le projet de loi exige seulement des sociétés d'État énumérées qu'elles respectent les normes de responsabilité financière imposées à la plupart des autres organismes fédéraux. Tout ce que nous demandons, c'est un plan d'entreprise, un sommaire budgétaire et un rapport annuel.

En tant que chef d'une petite entreprise, je peux dire à la Chambre que, à défaut d'un plan d'entreprise, d'une comptabilité et d'une vérification appropriées, toute entreprise est vouée à l'échec. Cependant, nous ne parlons pas ici d'une petite entreprise, mais bien de la plus grande entreprise du pays et de son financement. Les fonds lui sont confiés par les contribuables